

27

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>15</i>
<i>Représentés :</i>	<i>3</i>
<i>Absents :</i>	<i>5</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>18</i>

**Séance publique du 23 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 17 juin, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT.

Mrs Sébastien FABRE, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

**Absents-excusés :**

M. Marc HENRY-VIEL représenté par Mme Huguette THERON-CANUT

M. Pierre MALGOUYRES représenté par M Pascal PRINGAULT

Mme Magali POQUET représentée par Mme Francine TEISSIER

**Absents :**

Mme Sandrine AUBRY

M Yohan ENCAUSSE

M Jean GARGUILLO

Mme Karine MINIC

Mme Kedna THOMAS

**Secrétaire de séance :** M Maurice TEULIER

\*\*\*\*\*

**Délibération n°  
DL20250608**

**PLAN DE FINANCEMENT – PROGRAMME DE MISE EN  
SECURITE DES BÂTIMENTS PUBLICS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L2334-32 à L2334-39 et R2334-19 à R2334-35) ;

Vu la Loi de Finance n°2020-1657 du 29 décembre 2010 ;

Vu la lettre d'engagement de la Préfecture du 22 novembre 2024 fixant les modalités de subventions au titre de la DETR 2025 ;

Vu la présence de nombreux bâtiments sur la commune accueillant du public ;

Vu la nécessité de procéder à des travaux de mise en sécurité des bâtiments suivants :

- L'installation de parafoudres pour le gymnase Georges BRU, la Halle aux Sports, la salle communale de Toizac, la salle multigénérationnelle 7-77 et l'école afin de prévenir tous dommages électriques dus à la foudre. En effet, ces bâtiments sont, en outre, équipés d'appareils électroniques (lecteurs de badges, automates de gestion du chauffage, climatisation...) sensibles aux orages.
  - Coût pour la collectivité : **4 683.87 € HT**
- La mise en place de mitigeurs sectorisés au sein de la crèche l'Enfant Do. L'installation actuelle du réseau d'eau ne permet pas de lutte convenablement contre les risques de légionellose.
  - Coût pour la collectivité : **7 054.06 € HT**

- Enfin, le chauffe-eau actuel de la Halle aux sports présente des signes évidents de faiblesse, avec des fuites importantes, et nécessite d'être changé
  - Coût pour la collectivité : **10 487.85 € HT**

Vu la Délibération n°DL20250209 en date du 10 février 2025 ;

Vu la lettre d'engagement de la Préfecture en date du 13 mai 2025 fixant le taux de subvention à 22.50% au titre de la DETR 2025 pour cette opération ;

Considérant que la ville d'Olemps ne peut financer seule ce programme.

Il convient de mettre à jour et de délibérer sur le montant de cette opération ainsi que sur le plan de financement.

L'estimation prévisionnelle hors taxes de ce programme s'élève à : **22 225.78 € HT**

Où l'exposé du Maire, rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- **D'approuver** le projet et le montant des travaux qui s'élève à **22 225.78 € HT** ;
- **D'approuver** le plan de financement ci-après :
  - Etat – DETR 2025 : **5 000.00 €** soit 22.50%
  - Commune : **17 225.78 €** soit 77.50%
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande ;
- **D'adopter** à l'unanimité.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
**Sylvie LOPEZ**



Le secrétaire de séance,  
**Maurice TEULIER**

Délibération certifiée exécutoire par :	<b>24 JUIN 2025</b>
- Sa transmission en Préfecture le :	<b>24 JUIN 2025</b>
- Sa publication :	
○ Affichée le :	<b>24 JUIN 2025</b>
○ Retirée le :	